



Tulle, le 16 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Assemblée générale : Cap sur la construction du prix en marche avant

Circonstances sanitaires obligent, la FDSEA 19 a organisé son assemblée générale en visioconférence ce jeudi 15 avril avec pour thème principal « *les outils de la loi Egalim pour agir sur le prix de nos produits* ».

« Les effets de la loi EGAlim ne sont encore que très faiblement ressentis sur nos exploitations qui ont besoin plus que jamais de retrouver du prix. Assurément, les textes doivent être améliorées et s'appliquer. Mais il faut aussi que nous, syndicalistes, responsables d'OP, et l'ensemble des agriculteurs, nous nous emparions des possibilités offertes par la loi, de nos droits, du schéma de contractualisation et de construction du prix depuis l'amont. Nous devons nous armer face à ceux qui ne veulent pas de cette logique, à commencer par les GMS et certains opérateurs économiques » a introduit le président Daniel Couderc.

Après 2 heures de débat entre agriculteurs, représentants syndicaux des filières, des coopératives, et en présence des intervenants nationaux, Marie-France Forest a présenté à l'assemblée une feuille de route ambitieuse qui conduira l'action de la FDSEA pour l'année à venir.

Contacts presse :

Daniel Couderc. Président. 06.73.63.59.11

Marie-France Forest. Secrétaire générale. 06.64.43.21.74

Jean-Pierre Brousse. Trésorier, responsable section laitière. 06.22.78.34.60

La feuille de route adoptée à l'assemblée générale

PREAMBULE

Considérant :

- Que l'obtention d'un prix rémunérateur pour nos produits est une priorité
- Que la loi Egalim, bien qu'imparfaite et incomplète, est un outil à exploiter pour bâtir de nouvelles relations commerciales
- Que décréter l'inefficacité de loi, c'est apporter de l'eau au moulin de ceux qui ne veulent pas de sa mise en place
- Que trop de négociations OP/industriels ne sont pas encore dans la logique de construction du prix en marche avant
- Qu'il est pleinement du rôle du syndicalisme de prendre en main le dossier
- Que sa mise en place effective et l'obtention d'avancées sur les prix constitue un chantier de moyen terme, nécessitant une mobilisation depuis « la base », et impliquant parfois, y compris au niveau de nos exploitations, un changement de dogme économique

La FDSEA 19 fait de la construction du prix en marche avant une priorité pour l'année à venir.

PLAN D' ACTIONS

1. Former et se former massivement

Pour s'approprier la loi, sa mécanique, ses outils, comprendre les plans de filière, se former à la négociation collective

- Les membres du conseil d'administration de la FDSEA et des JA
- Les administrateurs des coopératives, des OP, des syndicats de filière...
- Les collaborateurs (animateurs FD/JA, techniciens CDA « filières », commerciaux des coopératives...)

2. Accompagner et négocier

- En interne et par filière, travailler sur des objectifs, des formules de prise en compte des coûts de production, des modèles de clauses, de contrats, des prix « conformes » ou « exigibles »...
- Rencontrer toutes les coopératives, OP, fédérations et opérateurs privés de toutes les filières
- Dresser un état des lieux sur l'état d'avancement des filières, y compris les petites filières ou les niches
- Informer les outils économiques de leurs devoirs (ex : réformes des statuts coopératifs)
- Apporter aux OP et coopératives une expertise économique et juridique
- De manière générale, renforcer le lien OP-syndicalisme

3. Communiquer

Pour sensibiliser au maximum les agriculteurs et les opérateurs économiques sur leurs droits et devoirs, sur les enjeux de la contractualisation, de la prise en compte des indicateurs

- Communiquer régulièrement dans l'Union paysanne
- Organiser une journée départementale avec un maximum d'acteurs de toutes les filières
- Diffuser largement les indicateurs de prix et la manière de s'en servir
- Organiser des réunions locales sur ce thème pour toucher un maximum d'agriculteurs
- Communiquer autour des bonnes pratiques et des démarches vertueuses
- Communiquer aussi auprès du grand public : la prise en compte des coûts de production n'est pas l'ennemi du pouvoir d'achat

4. Contrôler

- Vérifier la déclinaison des plans de filière, le respect des engagements, la régularité et la succession des contrats et notamment la prise en compte des coûts de production entre producteurs et premiers acheteurs ...
- Organiser des relevés de prix et d'origine dans les GMS
- Dénoncer les prix abusivement bas, l'absence de contrats et les contrats non conformes, les menaces de déférencement, les comportements abusifs
- Venir en appui en cas de litiges et faire le lien avec la médiation des relations commerciales ou avec la DGCCRF

5. S'impliquer

- Auprès des parlementaires pour faire évoluer certaines dispositions de la loi
- Auprès des collectivités et de l'Etat afin que la prise en compte du coût de production devienne un critère d'accès à leurs marchés
- Porter des initiatives de filières vertueuses et respectant les dispositions d'Egalim (création de marques locales, construction de partenariats...)
- Continuer à faire pression sur les acteurs économiques, notamment les GMS.